



“ ‘Rien que des amis’. Les dernières volontés de Valtesse de la Bigne ”

Gabrielle Houbre

► To cite this version:

Gabrielle Houbre. “ ‘Rien que des amis’. Les dernières volontés de Valtesse de la Bigne ”. *Romanic Review*, 2019, pp.53-70. halshs-02700752

HAL Id: halshs-02700752

<https://shs.hal.science/halshs-02700752>

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ROMANIC REVIEW 110.1-4
JANUARY-NOVEMBER 2019

THE ART OF FRIENDSHIP IN FRANCE,
FROM THE REVOLUTION TO
THE GREAT WAR

Andrew J. Counter and Nicholas White, Guest Editors

Introduction: The Soul's Sentiment: Friendship in Nineteenth-Century France	ANDREW J. COUNTER AND NICHOLAS WHITE	1
--	---	---

PART 1: PRACTICES AND PRESCRIPTIONS

L'Amitié est-elle soluble dans le social ? Discours et contre-discours de l'amitié littéraire au dix-neuvième siècle	ANTHONY GLINOER	15
« Comme une foule de vieux amis » : à la lueur des bals masqués, une histoire de l'amitié est-elle possible ?	CORINNE LEGOY	31
« Rien que des amis » : les dernières volontés de Valtresse de La Bigne	GABRIELLE HOUBRE	53
“Les Infirmes de la sociabilité”: Friendship and Health in Nineteenth-Century French Literature and Medicine	PHILIPPA LEWIS	71

PART 2: FIGURING FRIENDSHIP

Friendship and Betrayal: The Duchesse de Berry, Simon Deutz, and Modern France's First Antisemitic Affair	MAURICE SAMUELS	91
Friends Among Enemies: Dumas's Musketeers	EDMUND BIRCH	111

Just, Good, Friends: The Sexless Utopia of Balzac's <i>L'Envers de l'histoire contemporaine</i>	ANDREW J. COUNTER	131
<i>Patrie, peuple, amitié</i> : Sand and Michelet on the Politics of Friendship	CLAIRE WHITE	149
Maurice Barrès: <i>Les Amitiés françaises</i> et la Grande Guerre	DENIS PERNOT	169

PART 3: FRIENDSHIP, GENDER, AND SEXUALITY

<i>Ami ou protégé</i> : Balzac, Proust, and the Variability of Friendship	MICHAEL LUCEY	187
Between Men and Women: Making Friends in Guy de Maupassant's <i>Bel-Ami</i>	NICHOLAS WHITE	203
Sarah Bernhardt's Friend	SHARON MARCUS	223
Scandalous Friendships: The Dangers of Intimacy in the Steinheil Affair of 1908–1909	SARAH HOROWITZ	247
Proust's Case Against Friendship	ELISABETH LADENSON	265

BOOK REVIEW

Jean-Baptiste Amadiou. <i>Le Censeur critique littéraire. Les Jugements de l'Index, du romantisme au naturalisme</i> (ISABELLE DE VENDEUVRE)		287
--	--	-----

« RIEN QUE DES AMIS » : LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE VALTESSE DE LA BIGNE

Dans un dix-neuvième siècle qui fait de l'amitié le domaine d'excellence des hommes et d'une courtisane une élite périphérique de la société, il peut paraître incongru d'aborder le sujet à partir du testament de Valtesse de La Bigne (Larousse ; Vincent-Buffault 188). D'autant que cette source est aujourd'hui curieusement délaissée par les historiennes et les historiens du dix-neuvième siècle, y compris dans une approche qualitative¹. Cet acte, certes privé mais sur lequel pèsent de lourdes contraintes juridiques et culturelles, obéit à une fonction première qui est la répartition de la fortune et des biens de son auteur entre des légataires retenus à un titre ou à un autre. Mais au-delà de cette logique socio-économique, la combinaison élaborée entre legs et destinataires fournit l'occasion, au fil d'une désignation nominative formelle, de sonder l'univers affectif de la testatrice ou du testateur, sinon de confesser son cœur. En filigrane de l'incantation performative du don qu'il distille et qui s'incarne dans la formule « je lègue à » ou « je donne à », un testament peut également s'imposer comme un puissant révélateur du souci de soi entretenu par celle ou celui qui a conçu et formalisé ses dernières volontés en songeant à la mort. En ce sens, il est aussi une invitation à une histoire de la subjectivité entendue par Michel Foucault comme généalogie des modalités de constitution du sujet actif et de son rapport aux « jeux de vérité », c'est-à-dire aux règles de production de la vérité (Zarka 257, 260). Olographe, donc rédigé sans l'aide d'un notaire, le testament de Valtesse de La Bigne, qui magnifie une acception profonde et créative de l'amitié, s'y prête formidablement par la force de ses paradoxes, entre identification des êtres chers et réécriture de sa vie, entre égotisme intense et grandeur amicale, entre matérialisme froid et romantisme exacerbé.

Née Émilie Delabigne en 1848, cette icône des élites vénales est lancée par Jacques Offenbach aux Bouffes Parisiens en 1866. Elle abandonne toutefois très vite les planches pour la carrière de courtisane, dans laquelle elle excelle jusqu'à jouer les premiers rôles dans le gotha prostitutionnel des années 1870

1 Depuis les travaux sériels d'Adeline Daumard des années 1980 sur les élites. Andrew J. Counter avait déjà relevé le désintérêt des spécialistes pour le motif des successions, pourtant récurrent dans la littérature du dix-neuvième (2).

aux années 1890, tant en termes de notoriété que de richesse². Il n'est dès lors pas étonnant qu'Émile Zola s'inspire en partie d'elle pour créer le personnage de Nana (1880). Inédit, son testament dévoile une microsociété amicale comprenant vingt-quatre hommes et quinze femmes, soit un petit nombre d'élus distingués dans un réseau foisonnant de connaissances³. La Bigne s'est plu à les réunir dans un processus mémoriel complexe, matérialisé par une économie ambivalente du don, et auquel participent également, mais relégués à l'arrière-plan, certaines institutions et collectivités publiques ainsi que les femmes et les hommes qui ont pu la servir. Les membres de sa famille en sont explicitement exclus. Selon les juristes du dix-neuvième siècle, qui considèrent le testament comme un acte crucial de la vie civile, favoriser des êtres chers, quitte à léser quelque peu les héritiers de sang, ne déroge pas à l'une de ses finalités qui est de récompenser « dans la vue de la mort (. . .) les vraies affections, les attachements sincères, les dévouements désintéressés » (Defrénois 5). En revanche, en annihilant tout esprit de famille et en préférant des affections électives à ses liens biologiques, La Bigne méprise les règles de succession qui protègent, notamment à travers l'héritage des enfants, la transmission familiale des patrimoines. Elle achève ainsi dans la cohérence son existence transgressive de courtisane de la *upper class* (Houbre 16).

Rédigé pour l'essentiel les 24 et 25 février 1906, puis amendé par une dizaine de codicilles s'échelonnant entre le 6 mai 1906 et le 29 juillet 1910, le jour même de sa mort, le testament apparaît, au fil de ses seize pages manuscrites égrenant la distribution réfléchie ou émotive des legs, comme une ultime et puissante figure d'un art de l'amitié singulier. Courtisane assumée, La Bigne estompe sinon efface ainsi les frontières entre clients, amants et amis, qu'elle compte parmi les hommes mais aussi les femmes. À l'heure de composer le cénacle

2 Sa succession approche un million et demi de francs, en deçà toutefois des deux millions qui constituent les grandes fortunes, soit 0,5% de la population française pour Daumard (211).

3 Parfois évoqué mais jamais consulté, le testament de La Bigne a été déposé en double exemplaire au lendemain de son décès chez son notaire Champetier de Ribes. Copie de l'original peut être obtenue auprès des successeurs actuels de l'étude L. Une version dactylographiée se trouve aux archives nationales (AN1).

Les cotes d'archives sont désignées par les lettres AN (Archives Nationales), ADP (Archives Départementales de Paris), ADHS (Archives Départementales des Hauts-de-Seine), ADSSD (Archives Départementales Seine-Saint-Denis), ADi (Archives diplomatiques), APF (Archives de la préfecture de police), BHVP (Bibliothèque Historique de la Ville de Paris), BI (Bibliothèque de l'Institut), EN (Étude Notariale), SHD (Service Historique de la Défense) suivies d'un chiffre distinctif permettant de retrouver les cotes complètes dans la bibliographie finale.

des légataires, cette impérieuse hésite parfois, incluant ou excluant un membre, bonifiant ou minorant les sommes ou les objets transmis en souvenir d'elle. Cette dynamique invite à réfléchir sur les modalités du dispositif mis à l'œuvre, ses oscillations et leur expression dans une culture matérielle de l'amitié.

Les amis plutôt que la famille

La Bigne institue son « cher ami » Auguste Deneux⁴ légataire universel de sa considérable fortune et s'en explique dans une lettre du 6 mai 1906 : « Vous êtes assuré par le fait de mon testament en votre faveur, de mon amitié ; je compte sur la vôtre pour exécuter sans réserve, ni commentaires, absolument militairement les volontés exprimées par moi. » (AN1) Tout en convoquant la réciprocité du sentiment amical, la donatrice fait de son testament et de sa fortune le pivot d'un échange amical étonnant avec celui qu'elle considère comme son obligé, montrant ainsi que l'argent importe moins à ses yeux que son dessein affectif, patrimonial mais aussi mémoriel. En cela, son dispositif testamentaire secrète bien ses « jeux de vérité » (Foucault 718). En choisissant également Lucien Jullemier⁵ comme exécuteur testamentaire, La Bigne abandonne à deux amis de confiance, rompus aux subtilités juridiques – le premier comme huissier du tribunal de Paris, le second comme avocat – la charge de faire respecter non seulement ses dernières volontés mais aussi les secrets de sa vie⁶. Jullemier, avocat depuis la première heure de la courtisane et qui se proclame « homme le plus près des confidences de Valtresse » depuis trente-cinq ans, tombe pourtant des nues en comprenant la redoutable énergie fictionnelle qui a habité la défunte (Lettre à Deneux, 21 août 1910, AN1). Certes, pour une étoile de la prostitution qui prétend sélectionner sa clientèle parmi les élites, il importe de délivrer du rêve en même temps que des prestations sexuelles. À ce jeu, La Bigne excelle au point d'avoir imposé aux yeux de la société un personnage d'aristocrate aux antipodes de sa modeste naissance, fille naturelle d'une

4 Auguste Deneux (1863–1920) n'a jusqu'alors jamais été remarqué dans l'entourage de Valtresse de La Bigne, ni par la presse de l'époque, ni par les biographes de la courtisane. Fils d'un huissier d'Amiens, il est nommé le 21 mars 1891 huissier du tribunal de la Seine (AN2). Son mariage en 1895 avec la fille d'un notable amiénois le propulse dans la bonne société parisienne.

5 Lucien Jullemier (1847–1928), fils d'un notaire de Sens, avocat en 1868, membre du Conseil de l'Ordre en 1906. Il est, comme La Bigne, un ami intime du peintre Edouard Detaille dont il sera le légataire universel en 1912.

6 « Pour mes affaires intimes vous seul et Me Lucien Jullemier (...) aurez à vous en occuper. Je vous demande à tous deux le secret absolu », lettre à Auguste Deneux, 31 octobre 1909 (AN1).

blanchisseuse et d'un père inconnu. Se prénommant dès 1866 « Valtesse » par contraction de « Votre Altesse », s'arrogeant plus tard un titre factice de comtesse, elle obtient de son obligé ami Edouard Detaille⁷, peintre en vue de la vie militaire et autre grande figure masculine du testament, qu'il immortalise picturalement d'imaginaires ancêtres (*Catalogue . . . La Bigne* 24).

Car les amis participent à la geste de La Bigne, c'est même à cela que l'on reconnaît les plus dévoués d'entre eux. Confronté au surgissement des deux filles cachées de la défunte, Valérie et Julia Pâquerette, âgées de 44 et 42 ans, Jullemier découvre en même temps que La Bigne, qui avouait 48 ans, en avait en fait 62. Cette mystification lui arrache cette exclamation dans une lettre à Deneux : « Nous sommes en plein Molière – C'est Monsieur de Pourceaugnac⁸. » Au cours d'une aventure banale qu'elle cherchera sans relâche à faire oublier, La Bigne a en effet mis au monde deux filles naturelles nées de sa liaison avec Richard Fossey, fils d'un ébéniste réputé et fournisseur attitré de l'impératrice Eugénie, Jules Auguste Fossey. Valérie naît le 28 août 1866, suivie de Julia Pâquerette le 3 mars 1868, avant que Richard Fossey ne les délaisse avec leur mère pour s'embarquer à destination d'Alger où il fonde une famille cette fois conforme à son statut bourgeois⁹. Soucieuse que sa double maternité n'entrave pas ses débuts au théâtre, La Bigne confie les nourrissons à sa mère et observe dès lors le plus grand silence à leur égard sans les perdre de vue pourtant. En 1881, soupçonnant sa mère de vouloir prostituer Julia Pâquerette, alors âgée de quatorze ans, elle reconnaît l'adolescente par acte notarié et reprend sa garde (AN3). La grand-mère fait appel de la décision dans un procès retentissant qui brouille définitivement les deux femmes. Lors de celui-ci est évoqué incidemment le sort de Valérie, la fille aînée, « infirme, laide et idiote », délaissée dans un établissement de charité (*Le Radical*, 16 novembre 1881). Jullemier, qui plaide et gagne le procès pour La Bigne, connaît donc l'existence des deux filles mais n'en a plus eu la moindre nouvelle pendant les presque trente années qui séparent le procès de la mort de son amie. Saisissant l'occasion d'éclairer la face obscure de son égérie, il presse Deneux de jouer avec lui les mémorialistes :

7 Edouard Detaille (1848–1912), acquière la célébrité dès les années 1870 et entre, en 1892, à l'Académie des Beaux-Arts. Sa succession, qui revient à Jullemier en 1912, est trois fois moins importante que celle de La Bigne (ADP1).

8 L'acte de décès à Ville d'Avray donne, sur les indications de Deneux et Jullemier, le 22 décembre 1861 comme date de naissance à la place du 13 juillet 1848. Lettre du 14 août 1910, p. 5 (AN1).

9 De retour à Paris, Fossey (1843–1906) devient inspecteur au Crédit foncier et meurt en 1906 en laissant une modeste succession à sa famille légitime (ADP2). Valérie, qu'il a reconnue en 1871 au contraire de Julia Pâquerette, aurait juridiquement pu y prétendre.

« Le superbe roman que nous vivons est déjà assez rocambolesque par lui-même pour que nous ne le laissions pas devenir encore plus roman plus tard, par la moindre défaillance de mémoire¹⁰. » S'ensuit le récit stupéfiant qu'il recueille de la bouche de Valérie : il apprend que cette « petite contrefaite, un peu avorton » a connu une grossesse inopinée et un accouchement clandestin, que le nouveau-né a été envoyé à l'assistance publique et qu'elle-même a été placée en pension, de façon toute aussi clandestine, à Gagny, chez une veuve et ses deux filles où « elle a eu enfin la vie très douce qu'elle n'osait espérer » – le tout orchestré par La Bigne¹¹. Valérie, qui a pourtant dépassé la quarantaine, a obéi à celle qu'elle doit appeler sa « bienfaitrice » à la place de « mère », laquelle lui a enjoint de ne communiquer avec personne d'autre que le docteur Huguet, un ami bien sûr, en bonne place dans le testament, et qui ignore comme tout le monde le lien de parenté fille-mère. Julia Pâquerette a, quant à elle, épousé en 1890 un fils de cocher, avec la bénédiction de sa mère présente lors de la signature du contrat de mariage¹². Il n'est pas certain qu'elle l'ait revue depuis cette date, non plus que les trois enfants nés lors de cette union aient eu l'occasion de faire la connaissance de leur grand-mère¹³. Déshéritée formellement par le testament, elle a toutefois fait valoir ses droits à la succession à hauteur de 50% en tant que fille naturelle reconnue légalement (Pottier, 166–192)¹⁴. Valérie, qui ne l'a été que par son père, s'est contentée de la mince rente viagère que sa mère lui a concédée, certes « avant toutes choses », mais sans référence à son statut de fille : « [Valérie] n'a jamais été pour celle-ci qu'une protégée.

10 Lettre du 14 août 1910, p. 1 (AN1). Jules Claretie souligne également le romanesque de la vie de La Bigne dans « Une parisienne », *Le Temps*, 5 août 1910.

11 Une petite Suzanne Berthe est effectivement née le 11 août 1905 à Paris, le nom de la sage-femme et l'adresse indiquées par Valérie coïncident. Élevée par une famille de cultivateurs sarthoise, elle a épousé un employé du chemin de fer, eu plusieurs enfants et est morte en 2001. Valérie meurt le 11 octobre 1927 à l'hôpital Saint-Louis à Paris, après un passage dans une maison de retraite à Noisy-le-Sec. Sa succession n'indique aucun héritier (ADSSD).

12 11 novembre 1889 (AN4). Elle aura trois enfants avant de divorcer sitôt entrée en possession de sa part de succession. Elle meurt chez son fils, à Paris, le 30 mars 1935.

13 Dans une lettre à Deneux du 31 octobre 1909, La Bigne écrit « Personne de ma famille s'il en existe encore ne doit être avisé de mon décès », formulation qui laisse penser qu'elle est sans nouvelles de ses filles et de son frère, Georges Henri Delabigne (1856–1912) qui lui survivent. Sa mère, Victoire Émilie Delabigne (1820–1890), et sa sœur, Célestine Delabigne dit Marquesse (1853–1901), sont mortes, cette dernière laissant une fille naturelle.

14 Julia Pâquerette a donc recueilli plus de 720 000 f. quand Deneux, qui a vu sa part diminuée par les legs accordés aux autres, a néanmoins touché plus de 520 000 f.

Son testament le prouve comme aussi sa conduite », remarque ainsi Jullemier dans sa lettre à Deneux du 21 août 1910¹⁵.

Le rejet absolu d'une famille, qui conforte la fiction d'une vie composée dans ses moindres détails, est explicite dans le testament : « Je tiens essentiellement à ce que personne de ma famille ne soit avisé de mon décès, sans aucune exception – ni présence aux funérailles, ni avis, ni souvenir d'aucune sorte, refuser énergiquement l'entrée dans la propriété¹⁶. » Ces injonctions ont été suivies à la lettre par son exécuteur testamentaire, ce qu'atteste Detaille dans son agenda, à la date du 31 juillet : « Je vais à 3h à la Chapelle du Roy pour les obsèques. Rien que des amis. La famille a été tenue à distance par Jullemier et n'a pas fait de scandale. » (B11) Detaille redoutait d'autant plus des « difficultés de famille » que La Bigne, dont il est pourtant l'un des plus proches, lui avait dissimulé, comme aux autres, l'existence de ses dispositions testamentaires¹⁷. Ce goût exacerbé du secret montre que le culte que la courtisane porte à l'amitié n'emprunte pas les accents romantiques de l'*alter ego*, celui ou celle à qui l'on ouvre cœur et âme dans leur plénitude¹⁸. Le loyal Jullemier, si heureux de pénétrer une intimité qui lui avait été refusée, a toutefois à cœur d'éviter « la publicité d'une vie agitée qui doit rester dans l'oubli d'une tombe¹⁹ ».

Le testament entérine donc la préférence que La Bigne a toujours donné aux affinités électives sur les liens du sang. Elle y compose un dernier cercle à l'image de sa vie de courtisane, distinguant essentiellement des hommes du monde et des femmes du demi. Cette partition est un reflet des normes sociales qui, *mezza voce*, tolèrent la fréquentation pour les messieurs des élites vénales. La Bigne a su choyer avec une élégante efficacité un « milieu distingué, artistique, littéraire, politique et financier » qu'elle recevait dans son salon du boulevard Malesherbes, entre 1878 et 1902, puis à Ville d'Avray (*Le Gaulois*, 15 novembre 1881 ; *Le Temps*, 3 août 1910). Certes, le rang social est nettement plus élevé

15 Jullemier s'est ému du sort de Valérie, d'autant que La Bigne a baissé sa rente de 3000 à 2500 f. dans un codicille de son testament, et a songé à l'augmenter avant d'y renoncer, lettre du 21 août 1910 à Deneux (AN1).

16 Testament olographe, 10e feuillet, 25 février 1906. Elle réédite ce commandement à Deneux dans des lettres des 6 mai 1906 et 31 octobre 1909 (AN1).

17 *Id.* le 30 juillet 1910. Detaille devient l'un de ses clients assidus de La Bigne à partir de 1870. À Paris, il habite au 192, boulevard Malesherbes, en face de l'hôtel particulier de La Bigne.

18 Ce trait de caractère a été relevé par Liane de Pougy, amante et amie fidèle de La Bigne, stupéfaite d'apprendre sa double descendance après sa mort : « Elle vous conseillait, vous faisait parler, et gardait ses secrets ! Dire que je n'ai jamais su qu'elle avait une fille ! Elle en a même eu deux », 12 juillet 1920 (124).

19 Lettre du 21 août 1910 à Deneux, p. 4 (AN1).

chez les hommes, liés surtout à l'armée²⁰, au service de l'État²¹, au monde de la presse et du livre²², à l'exercice du droit²³, que chez les femmes. On compte parmi eux un quart d'authentiques membres de la noblesse, ce qui ne constitue pas une surprise au regard du tropisme de La Bigne en la matière mais aussi de sa capacité à « rester à sa place » dans un jeu de rôle mondain (*Gil Blas*, 24 mai 1902). Plus surprenantes sont les présences de la princesse Poniatowska et de la marquise de Beauvoir, que leur titre et leur condition de femme du monde auraient dû tenir éloignées d'une courtisane, mais que leurs pratiques homosexuelles ont sans doute rapprochées d'elle. Les autres femmes du testament sont surtout des demi-mondaines de haut vol, auxquelles s'ajoute la peintre Blanche Paymal-Amouroux²⁴.

Affects, sexualité, argent : entrelacs et dynamique

Le 24 mai 1902, au moment où La Bigne décide de renoncer à la vie parisienne pour s'installer à Ville d'Avray, son grand ami Saint-Geniès lui consacre un long article à la une du *Gaulois* en remarquant notamment : « En dépit de la fortune acquise, et des hautes personnalités qui s'honorèrent d'être de ses amis, jamais elle n'avait voulu s'embourgeoiser ; elle restait courtisane, la dernière (...) et conservant des amis qui l'aimaient éperdument. » On trouve dans cet hommage les singularités de l'amitié selon La Bigne, qui entremêle des affects

20 Les comtes Maurice Delaire de Cambacères (1855–1906) et Jacques Despetit de La Salle (1857–1923), Marius Auriac (1855–1903), le médecin militaire Joseph Huguet (1865–1945) et le trésorier de la Cochinchine Hubert le Couturier (1855–1909).

21 Le comte Edmond de Lagrené (1842–1909), diplomate ; Jérôme Poggioli, sous-préfet (1844–1911), les officiers de paix Ferdinand Florentin (1851–1942) et Eugène Descaves (1863–1934).

22 Le vicomte Richard de l'Isle de Falcon de Saint-Geniès (1849–1916), le baron Maurice de Vaux (1845–?) et Carles des Perrières (1845–1914), sont passés par l'armée mais se sont surtout fait connaître par leurs articles et leurs livres ; Jules Claretie (1840–1913) et Félicien Champsaur (1858–1934) sont journalistes et écrivains.

23 Outre Deneux et Jullemier, Charles Champetier de Ribes (1853–1917), qui est le notaire de La Bigne, Ferdinand Lair-Dubreuil (1867–1931), commissaire-priseur. Outre Detaille, on trouve également l'escrimeur médaillé aux Jeux Olympiques Louis Perrée (1871–1924), le célèbre modiste Daniel Cassou dit Lewis (?–1941) ou Kinzo Gorai (1875–1944), répétiteur aux Langues O, futur universitaire au Japon.

24 Pour les demi-mondaines, citons Liane de Pougy (1869–1950), Amélie Darthout (?–?), Suzanne Dalmont (?–?), Gabrielle Goubert de Guestre (1872–1956) et Gabrielle Dupuy (1863–1947). Marie Joséphine Paymal dite Blanche Paymal-Amouroux (1860–1944), divorce en 1888 du photographe Léon Joliot. Elle s'installe, comme Detaille, avec qui elle peint parfois, près de La Bigne à Ville d'Avray. Elle expose au Salon dans les années 1890.

puissants avec une économie sexuelle lucrative. Cet accommodement de l'un avec l'autre ne doit pas surprendre chez une femme qui a fait du pouvoir de l'argent l'arme absolue de son ascension sociale et de ses ambitions, à l'instar du double qu'elle s'est donnée dans son autofiction *Isola* parue en 1876 : « Avec vos fortunes, je m'achèterai de la famille, des parents, des amis, des enfants, le monde même, s'il plaît à ma fantaisie. » (161)

De fait, les parcours socio-professionnels accidentés de nombre de ses amis témoignent du prix payé à l'amitié d'une femme aussi résolue. Chez les militaires, qu'affectionne particulièrement La Bigne et qui sont l'incarnation exemplaire de la virilité dans la société du dix-neuvième siècle, certains états de service laissent entrevoir l'attractivité de femmes qui délivrent, en même temps que des prestations sexuelles, un accès privilégié à une sociabilité de plaisirs²⁵. Celui du sous-lieutenant Auriac, chéri entre tous par La Bigne, comporte ainsi une appréciation sévère du Commandant de l'École de cavalerie de Saumur qui déplore, en 1881, la propension du jeune homme à s'occuper davantage de « son bien-être et de ses plaisirs que de l'accomplissement de ses devoirs militaires » pour conclure par cette prédiction résignée : « Fera un officier fantaisiste », autant dire à l'opposé de ce que l'armée réclame (SHD1). Si l'on ne peut affirmer avec certitude qu'Auriac faisait partie de la clientèle de La Bigne dès 1881, il est en revanche fort probable que les deux entretiennent une relation amoureuse ou une amitié sexuelle, payante ou pas, jusqu'à la mort du chef d'escadrons, en 1903²⁶.

Alors qu'il est encore lieutenant, en 1877, Saint-Geniès, intime de La Bigne au point d'être représenté quelques années plus tard en sa compagnie dans un tableau d'Henri Gervex, présente un profil proche de celui de son camarade Auriac²⁷. Un rapport de l'inspection générale, entre autres, épingle son amour du « plaisir et de la vie parisienne », regrette qu'il n'apprécie dans la vie d'officier que « les avantages attachés à l'épaulette », souligne sa faculté à se trouver presque toujours à Paris quand il est en garnison à proximité et déplore ses chroniques dans la presse « légère » (SHD2). Portrait à charge d'autant plus piquant qu'il émane du général Galliffet, lui-même grand amateur d'actrices et de courtisanes avec lesquelles il

25 Sur la masculinité et la figure du militaire, voir les travaux pionniers de Nye ainsi que *Histoire de la virilité*. Les militaires ne sont pas les seuls concernés, les carrières de diplomate d'Edmond de Lagrené (ADi), et de sous-préfet de Jérôme Poggioli (AN7) sont entachées par des affaires de dettes ou de détournement d'argent dont on ne peut exclure qu'elles étaient liées à leur fréquentation comme clients de La Bigne.

26 C'est bien lui qui est le protagoniste d'un baiser ardent échangé avec La Bigne dans un train, selon un potin distillé par leur ami Saint-Geniès dans le *Gil Blas* du 2 mai 1900.

27 Saint-Geniès, en uniforme, est à côté de La Bigne vêtue de bleu, à droite du tableau d'Henri Gervex : *Mathurin Moreau, maire du XIXe arrondissement de Paris*, célébrant le mariage civil de son fils, 1884. Le tableau rend compte de l'appartenance, à cette époque, du peintre comme de l'officier, au même réseau amical de La Bigne.

a dépensé une partie de sa fortune (Houbre 216, 314, 512). Saint-Geniès, qu'un article jugé trop leste par sa hiérarchie conduit à démissionner de l'armée en 1892, se reconvertit définitivement dans la littérature de mœurs et dans les rubriques (demi) mondaines de *La Vie parisienne* ou de *Gil-Blas*. C'est un « potineur », assurant la visibilité des prostituées de l'*upper class*, plus rarement de la *middle* mais jamais de la *lower class*, passant en revue leurs tenues, et distillant des anecdotes à caractère sexuel sur elles. Faiseur de reines, il a favorisé la trajectoire de La Bigne vers les plus hauts sommets. Il n'est pas le seul, parmi ses amis, à lui rendre ce type de service : Félicien Champsaur ou Carle des Perrières, couchés également dans le testament, ont contribué, peu ou prou, à entretenir une rumeur flatteuse autour d'elle par leurs écrits ou par leur entregent dans le microcosme journalistique. Il est possible que leur zèle amical ait été récompensé par les faveurs de La Bigne : la pratique était courante et, par exemple, l'*Intransigeant* relève à propos de Carles des Perrières que « toutes les grandes cocottes ont été ses maîtresses » (18 janvier 1896). Jules Claretie, alors administrateur général de la Comédie-Française, sans doute le plus ancien des proches de La Bigne, le seul à l'avoir connue adolescente, a lui aussi contribué à son inscription mémorielle parmi les icônes de la vie galante en publiant dans *Le Temps* du 5 août 1910, quelques jours après sa mort, un portrait nécrologique aussi élogieux qu'affectueux.

La Bigne ne pratique donc guère l'amitié dans la chasteté ni le désintéressement, ce qui bien sûr doit être mis en relation directe avec un état dont elle s'enorgueillit : « Je suis courtisane et j'accomplis mon métier avec tant de plaisir! », se plaît-elle ainsi à répéter à Liane de Pougy (46). Elle redonne à la notion d'amitié son ambivalence historique, puisque le sens du vocable qui, depuis le douzième siècle, désignait à la fois un « amour chaste » et une « relation érotique et amoureuse », a évolué à partir du dix-huitième siècle par « élimination relative des valeurs érotiques et sentimentales fortes » et « évolution des relations affectives » (Rey 114–115). Comme courtisane, La Bigne passe pour une femme d'affaires implacable, ce que corrobore l'importance de sa succession. Son testament lui permet pourtant de manifester *a posteriori* des états d'âme qu'elle ne s'autorisait pas dans l'exercice de sa profession et, à l'occasion, de regarnir une bourse vidée pour elle : « Mon ami Kinzo Gorai qui est pauvre a dépensé tout l'argent qu'il a reçu du Japon pour moi et mes plaisirs », écrit-elle en lui léguant 10 000 francs pour acquitter ses dettes et en le priant « au nom de [leur] mutuelle affection d'accepter ». Craignant que le code d'honneur masculin ne lui interdise d'accepter cette somme, elle ajoute cette injonction : « Refuser c'est offenser ma mémoire. » De fait, tirant le diable par la queue, Gorai reçoit le legs avant de repartir au Japon en 1913²⁸.

28 On trouve dans son dossier de répétiteur aux Langues O, une lettre de l'ambassadeur du Japon en Russie, datée du 17 juin 1911, qui intercède en sa faveur pour obtenir

La Bigne, plus riche que la plupart de ses clients, ne s'est pas interdit non plus, comme beaucoup de ses consœurs, le bénévolat envers des amants de cœur. Un rapport de police en date du 5 novembre 1873 prête ce statut, économique mais ingrat, au comte Edmond de Lagrené, alors âgé de trente-et-un ans, « bien connu dans les sociétés du demi-monde comme vivant aux dépens des femmes » (APF). Un de ses proches, le journaliste Gaston Jollivet, raconte que Lagrené souffrait le martyr de devoir jouer les seconds rôles face aux clients payants, mais que la modestie de ses moyens ne lui permettait pas d'aspirer à davantage de reconnaissance : « Distingué par la V[altesse], hétaire très en vue, il lui fit une scène au premier chapeau masculin trouvé dans l'antichambre. Une heure après, appelé dans un moment d'expansion Gustave au lieu d'Edmond, il cria, tempêta, fut mis à la porte, et vint sangloter chez moi, longuement. » (175)

Les amitiés féminines de La Bigne, bisexuelle assumée, sont tout aussi ambivalentes. Le 13 décembre 1899, *Gil Blas* fait ainsi directement allusion aux « dames de la religion de sainte Sapho » dont elle aime s'entourer, par un écho assez piquant pour échauffer l'imagination érotique des lecteurs et lectrices, sans atteindre au scandale puisqu'il ne s'agit, après tout, que de courtisanes. Liane de Pougy, demi-mondaine parmi les plus renommées à la Belle-Époque et conseillée en la matière par La Bigne, évoque clairement dans son journal, en juillet 1920, la fluidité des affects et de la gestuelle amicalo-amoureuse par une formulation aussi sibylline que projective : « Nous fûmes amies aux dernières limites . . . permises et défendues. » (124) Elle met en scène également le fameux lit en bronze ciselé qui servit de modèle à Zola pour *Nana* et que La Bigne attribue, dans son testament, au Musée des arts décoratifs. Ce lit opposé au lit conjugal – lequel est dédié à la sexualité reproductive – a été conçu au contraire comme un lit de parade, magnifiant les étreintes sexuelles tarifées aussi bien que les plaisirs équivoques des amitiés intimes : « J'ai souvent couché dans ce lit très large, monté sur une marche et entouré d'une grille. Lorsque j'allais passer quelques jours chez Valtesse, j'avais ma chambre et un confortable cabinet de toilette ; mais, le matin, c'était la coutume de venir prendre son petit-déjeuner dans le lit de 'Mie d'or'. On devisait gaiement, tendrement, on laissait souvent passer l'heure », se remémore Pougy, non sans nostalgie (124).

La Bigne aime endosser le rôle de mentor auprès de très jeunes compagnes comme Gabrielle Dupuy (sa cadette de 15 ans), Liane de Pougy (de 21 ans)

le paiement complet de son traitement (3 000 francs annuels) en précisant qu'il a laissé au Japon sa jeune femme et qu'il n'est pas riche (AN5). La succession de La Bigne datée de novembre 1912 montre qu'il a accepté le legs (ADHS).

ou Gabrielle Goubert (de 24 ans), trois femmes que l'on retrouve dans le testament²⁹. Ces trois disciples profitent du rayonnement exceptionnel de la Bigne dans le microcosme prostitutionnel mais aussi de son train de vie et de sa générosité, ce qui bouscule le seul rapport de domination homme/femme dans les échanges économico-sexuels, défendu par l'anthropologue Paola Tabet dans son célèbre article « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant compensation³⁰ ». Il s'agit bien à cette échelle d'une femme qui est en situation de pouvoir socio-économique dans un échange sexuel avec d'autres femmes. Les codicilles, qui complètent et corrigent le testament, révèlent que La Bigne réclame en retour une présence attentionnée, hormis à Pougy qui s'est mariée. Ainsi, elle subordonne, le 6 mai 1906, l'octroi d'un legs à Dupuy à la condition que celle-ci soit « restée dans les mêmes termes d'amitié avec [elle] », en explicitant : « Si pour une cause quelconque G. Drouet-Dupuy n'est plus auprès de moi, le legs est annulé. » Menace qu'elle met à exécution pour « raisons personnelles » au détour d'un autre codicille daté du 19 octobre 1907 puis, *in fine*, après avoir « excusé » son amie, elle lui laisse deux manteaux de fourrure précieux le 31 octobre 1909. Les codicilles reflètent donc les soubresauts d'une amitié exigeante, avec ses ruptures et parfois ses réconciliations ; en cela, ils font paradoxalement du testament une archive vivante et mouvante jusqu'au dernier souffle de La Bigne³¹. Ainsi, le 29 juillet 1910, soit le jour même où elle meurt, un ultime codicille qui ne sera pas pris en compte par la justice, sanctionne un quelconque manquement de Goubert à ses devoirs d'amitié en révoquant ses généreux legs, les plus précieux attribués à une femme dans le testament³².

29 Héloïse Drouet dite Gabrielle Dupuy, fille d'un employé, d'abord couturière avant de rejoindre le demi-monde. Elle laisse une succession de 85 000 f. à sa fille. Gabrielle Goubert, dite baronne Yèle Goubert de Guestre, fille d'un tôleier et d'une lingère, elle devient une demi-mondaine fortunée, puis collectionneuse d'art avertie, avant de mourir dans la gêne, sans laisser de succession. Elle a, un temps, été voisine de La Bigne à Ville d'Avray.

30 Tabet y conceptualise l'échange économico-sexuel en l'inscrivant dans un continuum des relations hommes dominant/femmes dominées, ce qui est une limite de son analyse par ailleurs pertinente.

31 Un codicille du 5 janvier 1908 annule également le legs à Amélie Darthout et le transmet à Gabrielle Goubert.

32 Ce codicille, invalidé, est mentionné dans l'inventaire après décès de La Bigne, réalisé entre le 11 août et 26 octobre 1910, après contestation de Godard, Deneux et Jullemier (EN).

Une culture matérielle de l'amitié

Le testament atteste également d'une culture matérielle de l'amitié, par les dons attribués selon une répartition qui diffère selon le sexe des amis, les hommes étant nettement privilégiés. Parmi ces derniers, outre le favorisé légataire universel Deneux, Detaille, dont l'amitié ne s'est jamais démentie, se voit gratifier de la jouissance usufruitière de la Villa Pradier, une des deux propriétés de La Bigne à Ville d'Avray qu'il occupe lors de ses fréquentes visites, et dans laquelle il s'est fait construire un atelier de peinture³³. Si des legs monétaires sont dispensés à quatre femmes et quatre hommes, force est de constater des montants sans commune mesure : 5 500 f. en tout pour les premières (des sommes modérées à trois de ses amies demi-mondaines, et une rente à la désargentée princesse Poniatowska³⁴), contre 75 000 pour les seconds. Hormis Gorai qui bénéficie d'un retour d'affection avec ses 10 000 f., les trois autres ont mis leur savoir-faire professionnel au service de La Bigne. Jullemier, l'avocat de toutes les causes et le dépositaire de sa confiance, obtient 50 000 f., une somme considérable, Champetier de Ribes, le fidèle notaire, 5 000 f. et le docteur Huguet, 10 000 f. Ce dernier, qui sert d'intermédiaire entre La Bigne et sa « protégée » Valérie, est également son médecin traitant et lui donne les derniers soins. Il est d'ailleurs frappant de relever que les dons qu'il reçoit semblent indexés sur l'aggravation des problèmes de santé de La Bigne. On note en particulier qu'elle lui lègue dans un premier temps deux peintures de Detaille, puis un codicille du 5 janvier 1908 y ajoute sa bibliothèque complète et une somme de 5 000 f., suivie d'une autre du même montant par un codicille du 9 novembre 1909, soit au moment où Huguet veille à ce que La Bigne se fasse opérer dans les meilleures conditions³⁵. Enfin, par le codicille griffonné le jour de sa mort non pris en compte par la justice, elle lui attribue « en souvenir d'amitié », après la mort de Detaille qui en reste le premier bénéficiaire, la villa Pradier. La disposition déclenche l'indignation du peintre, outré par un comportement qu'il juge intéressé au chevet de son amie rendue vulnérable par une rupture d'anévrisme : « J'ai appris que le Dr Huguet était un misérable,

33 Mentionné dans l'inventaire après décès. Le 7 août 1910, il refait son propre testament, dont certaines dispositions concernaient sans nul doute La Bigne, agenda 1910 (BI2).

34 2 000 f. à Mathilde Glissons et à Anna Drouot, 1 000 à Suzanne Dalmont. La Bigne avait d'abord prévu de laisser 10 000 f. à Catherine Poniatowska, puis s'est ravisée au profit d'une rente viagère de 500 f. ; elle a également effacé les dettes que la princesse avait contractées auprès d'elle.

35 Edouard Detaille, Agenda 1909, 28 novembre (BI2). Le Dr Huguet était également anthropologue, ce qui explique sans doute le don de la bibliothèque (SHD3 et AN6).

coureur d'héritage et qu'il s'était conduit comme un bandit. Heureusement que ma pauvre amie n'en a pas eu conscience un instant ! » (7 août 1910, BI1)

Globalement, La Bigne attribue à ses amis hommes un ou deux tableaux ou dessins de Detaille, dont elle possède une collection impressionnante, abandonnant à ses amies femmes des bijoux, des meubles, des fourrures, des objets divers et plus rarement des œuvres d'art. La valeur marchande des legs n'est pas pour elle la seule façon de distinguer les plus proches d'entre eux. Ainsi, elle lègue à Jullemier sa main qu'elle s'est fait sculpter en bronze, prise 20 f. seulement, mais dont on devine la haute valeur symbolique. Paymal-Amoureux récupère entre autres la garde de ses petites chiennes et de ses oiseaux, ainsi que la responsabilité de placer « entre de bonnes mains » les autres animaux de son domaine, à l'exception de ses deux lévriers russes dont l'euthanasie est prévue par le testament. La Bigne exauce également un souhait insolite de son amie, en lui donnant « un petit vase métal pour usage intime qui est dans les closets demandé par elle », objet prosaïque de 25 f. qui témoigne de la proximité familière des deux femmes. Elle dote également Detaille, et lui seul, du privilège de choisir trois objets parmi la succession, hors ceux légués, de « quelque valeur et de quelque nature qu'ils soient » souligne-t-elle. L'économie testamentaire répond donc manifestement à une impulsion de genre, mais aussi, plus subtilement, à une hiérarchisation, perceptible également dans l'ordre d'énumération des légataires, ainsi que dans l'emploi de certaines formules accompagnant les dons. Au comte de Cambacérès sont ainsi réservés une des premières places dans l'ordre d'énonciation, le tableau de Detaille le plus coté et accompagné d'un énoncé à tonalité exceptionnellement plus humble qu'impérieuse : « En le priant de l'accepter ainsi qu'il m'a promis de le faire en souvenir du meilleur sentiment de ma vie³⁶. »

Mais c'est peut-être l'usage que La Bigne, férue des arts comme des artistes, fait du portrait, et notamment du sien, qui est le plus significatif dans le testament comme dans sa vie³⁷. L'évidente dimension narcissique du portrait est à rapprocher de l'altière devise de la courtisane : « Ego », qui orne en lettres

36 Il s'agit de la « Halte de la brigade Vincendon », prisé à 6000 francs, et qui sera, en raison du décès du comte en 1906, attribué à la Mairie de Paris suivant le vœu de La Bigne.

37 Surnommée avec son hôtel particulier du boulevard Maiesherbes « L'Union des artistes », La Bigne est autant admirée pour sa beauté que pour son intelligence et a inspiré une production artistique soutenue. Edouard Detaille la place parmi les badauds du Régiment qui passe (1875) et peint son portrait ; Henri Gervex lui offre le fameux portrait du Musée d'Orsay, Madame Valtresse de la Bigne (1879), la place comme figurante dans Le mariage civil (1884), s'en inspire pour l'érotique Rolla (1878) ; Edouard Manet fait d'elle un pastel (1879) et Gustave Jean Jacquet, pour s'en tenir aux plus connus, un portrait de « Jeune femme » qui ne trompe personne. En littérature, outre

grecques dorées son papier à lettres, juste au-dessous de sa factice couronne comtale³⁸. Il est ainsi révélateur qu'elle lègue au Musée du Louvre le portrait, déjà célèbre, que son ami Gervex a fait d'elle sous « la condition de mettre sur un cartouche sous le tableau Portrait de Mme Valtesse de La Bigne ayant figuré à l'exposition des Portraits du siècle » (*Catalogue de l'exposition de portraits du siècle* 73)³⁹. En se propulsant ainsi au sein d'une institution culturelle de si grand prestige, elle s'inscrit au cœur de l'espace public de la cité, en imposant son image et le nom qu'elle s'est choisi. La réputation et le talent de Gervex lui permettent de transcender son état de courtisane et sa situation sociale marginale⁴⁰. On retrouve, de façon plus audacieuse encore, cette volonté de s'incorporer au patrimoine culturel lorsqu'elle lègue au musée de Caen – la Normandie étant le berceau de son origine à la fois réelle et fictive – non seulement un médaillon-portrait d'elle-même sculpté par Gustave Deloye mais aussi deux tableaux représentant ses prétendus ancêtres peints par Detaille⁴¹. Elle a garde de préciser leur agencement, son portrait entre ceux de ses deux ancêtres, manière de crédibiliser symboliquement son titre de comtesse qu'elle n'ose toutefois pas afficher dans le cartouche réclamé « Don de Mme Valtesse de la Bigne », et prévoit dans son testament que Deneux et Jullemier « veilleront à ce que ce legs soit bien installé au musée de Caen et mis en valeur ». Cette anticipation de la distribution spatiale des œuvres est tout sauf anecdotique : elle manifeste une soif de revanche sociale hors du commun en voulant pérenniser sa mémoire au sein d'une noble dynastie. Au même musée, elle fait don également d'un de ses portraits au pastel par Edouardo Pizzella, accompagné d'un portrait de Gabrielle Dupuy par le même artiste, les deux « devant être accrochés au musée l'un au-dessous de l'autre, celui de G. Dupuy sous le

Nana d'Émile Zola (1880), La Bigne a également inspiré la *Reine soleil* de Harry Alis, la *Nichina* d'Hugues Rebell (1896) et la Tesse d'*Idylle saphique* de Pougy (1901).

38 Lorraine Alexandre rappelle dans *Les Enjeux du portrait en art*, que Narcisse peut être considéré comme le mythe fondateur de la culture visuelle (8). Sur la devise « Ego », voir Pougy (46) et certains autographes de la courtisane (BHVP).

39 La Bigne lègue le tableau au Musée du Louvre ou, à défaut, au Musée du Luxembourg. Il est aujourd'hui au Musée d'Orsay, après être passé par le Musée du Louvre entre 1931 et 1977.

40 Henri Gervex (1852–1929), sera longtemps un intime de la courtisane avant que leurs relations ne se distendent : il n'apparaît pas parmi les légataires, mais La Bigne efface la dette que sa femme avait contractée auprès d'elle (lettre à Deneux du 31 octobre 1909).

41 La courtisane, dont la mère est née à Orbec dans le Calvados, joue de l'homonymie avec une vieille famille normande, les La Bigne (Boudan, 161–170). Le médaillon de Deloye n'a pas été retrouvé dans la succession, mais les deux toiles de Detaille figurent au catalogue du musée de Caen.

mien ». Au-delà de la situation dominante qu'elle attribue à son portrait, elle inscrit visuellement le couple transgressif qu'elle a formé avec sa jeune amante et amie, et le projette ainsi de la périphérie sociale au centre d'un espace public culturel⁴².

Par les legs de ses portraits à forte valeur sentimentale, La Bigne distingue une élite parmi le cénacle amical qu'elle a rassemblé dans son testament : Deneux, Detaille, Poggioli, Champsaur, auxquels on peut ajouter Jullemier (la main en bronze de La Bigne qu'il obtient participant de la même logique affective). Du côté des femmes, Goubert, Dalmont, Poniatowska et Pougy, laquelle hérite non pas d'un portrait, mais d'un projet de costume exécuté par Detaille pour La Bigne. Cette politique affective du portrait légué trouve un complément symétrique avec la géographie esquissée par les rares portraits de ses proches, disposés à des places plus ou moins emblématiques dans sa propriété de Ville d'Avray, comme son inventaire après décès les dévoile. Un médaillon de Gabrielle Dupuy accueille ainsi les visiteurs dans l'entrée tandis que son portrait par Pizzella a investi sa chambre à coucher, ce qui confirme le statut premier de la jeune femme dans la vie de La Bigne. Celle-ci a également placé un portrait représentant Detaille dans le grand salon tandis qu'une affiche mettant en scène Liane de Pougy occupe un couloir entre deux chambres. Enfin, elle a pris soin de suspendre son propre portrait exécuté par son amie Blanche Paymal-Amouroux sur le palier du premier étage.

Si le portrait est un attribut amical privilégié par le testament, il est toutefois dépassé par une disposition particulièrement originale. Cette mécréante devant l'Éternel réclame par « *volonté expresse* » des obsèques civiles et d'être enterrée avec « [s]es deux amis L.M. Auriac et E. Una » dans son tombeau-monument, qu'elle a fait ériger en 1910 – ce qui sera fait⁴³. Ce syncrétisme romantique, d'essence matérielle et spirituelle, représente sans nul doute l'expression la plus aboutie de l'amitié selon La Bigne. Si l'on sait peu de choses sur Ernest Una, Louis Marius Auriac est peut-être l'homme qu'elle a le plus aimé, au point de concéder, en dépit de son puissant athéisme, « une messe pour le repos de l'âme de [s]on bien cher ami », formulation la plus affectueuse que l'on relève dans le testament, en précisant toutefois que la messe sera dite en son

42 De nombreux indices confirment la place essentielle de Dupuy dans la vie amoureuse de La Bigne : outre les accents passionnés de la relation perceptibles à travers les rebondissements du testament, elle conservait par exemple le testament de son amie parmi ses papiers (inventaire après décès).

43 L'inventaire après décès mentionne l'achat, en 1903, d'une concession de 4 mètres au cimetière de Ville d'Avray « pour la sépulture de sa famille » (sic). Elle y fait dans un premier temps inhumer Auriac et Una.

nom mais pas pour elle⁴⁴. La Bigne prend ici à contrepied l'usage du tombeau de famille devenu l'idéal funéraire du dix-neuvième siècle (Bertrand §28). Son monument sépulcral, qui consacre définitivement les valeurs de l'amitié sur celles de la famille, est un édifice grandiose atteignant 3m58 de hauteur et mêlant le marbre, le granit et le bronze (Inventaire général). Trois aigles impériaux y rappellent ses convictions bonapartistes et supportent une urne et un flambeau, tandis qu'un feuillage de laurier évoque tout à la fois la victoire, le génie et l'immortalité.

Le tombeau, qui réunit les trois amis, marque également un espace de rassemblement à destination des autres membres de la communauté amicale. Detaille, « bouleversé » par la disparition de La Bigne, puise encore dans l'amitié partagée la force de surmonter sa peine : « J'ai eu toute la consolation que peut donner l'affection à être unis dans une même pensée. » Et c'est bien dans la pratique du recueillement mémoriel au cimetière de Ville d'Avray, parfois accompagné de Paymal-Amouroux et de Dupuy, qu'il éprouve sa faculté de résilience (24, 25, 30 juillet, 7 août 1910, BI1 ; 5 mars, 10 août 1911 BI3).

Le testament, en distillant un protocole mortuaire méthodique, instaure la mort et ses environs comme une étape cruciale de la culture amicale. La Bigne y affirme sa philosophie sociale par la reconnaissance absolue des liens amicaux électifs et le rejet des liens familiaux contraints. Elle y célèbre crânement la réussite éclatante de son métier de courtisane par l'importance de sa succession, la sélection réfléchie des légataires et de ses dons. Le testament, dans sa dimension performative, représente ainsi le dernier espace projectif de l'incroyable *agency* de la femme, de la courtisane et de l'amie : une manière d'autoportrait elliptique.

Université de Paris, CERILAC

44 Una, domicilié au Grand Hôtel du Terminus, à Paris Saint-Lazare, est mort chez La Bigne le 26 novembre 1903 ; âgé de 56 ans, il ne laisse aucune succession et aucun souvenir à personne. Auriac meurt dans une maison de santé tenue par les frères Saint-Jean-de-Dieu le 18 décembre 1903.

*Œuvres citées**Archives*

Archives départementales de Paris : 1) DQ7 39136 ; 2) DQ7 33412
 Archives départementales des Hauts-de-Seine : 1) 3Q/SEV 668
 Archives départementales de Seine-Saint-Denis : 1) 1636W/79
 Archives diplomatiques : 1) 394Q0 880
 Archives nationales : 1) MC/ET/CVI/878. Legs Valtesse de La Bigne ; 2) BB/9/1835/1 ; 3) MC/ET/XLI/1207. Acte de reconnaissance du 31 janvier 1881 ; 4) MC/ET/XLI/1281 ; 5) F/17/23164 ; 6) F/17/2976/2 ; 7) F/1BI/170/18
 Archives de la préfecture de police: DA 389. Dossier « Lebigne Louise, dite Valtesse »
 Bibliothèque historique de la ville de Paris: MS 3118, F307
 Bibliothèque de l'Institut : 1) MS/5525 ; 2) MS/5524 ; 3) MS : 5526
 Service Historique de la Défense : 1) 5YE 74365 ; 2) 5YE 71037 ; 3) 4GYF 87570

Imprimés

Alexandre, Lorraine. *Les Enjeux du portrait en art. Étude des rapports modèle, portraitiste, spectateur*. Paris : L'Harmattan, 2011.
 Auriant. *Les Lionnes du Second Empire*. Paris : Gallimard, 1935.
 Bertrand, Régis. « “Ici nous sommes réunis” : le tombeau de famille dans la France moderne et contemporaine ». *Rives nord-méditerranéennes* 24 (2006), journals.openedition.org/rives/558. Consulté le 21 janvier 2018.
 Boudan, Gaston. « Deux tableaux de Detaille au Musée de Caen » suivi de « Madame Valtesse de la Bigne ». *Au pays virois*. Vire : [s. n.], 1933.
Catalogue de l'exposition de portraits du siècle (1783–1883). Paris : École des Beaux-Arts, 1883.
Catalogue des objets d'art et d'ameublement, tableaux, aquarelles, dessins par Édouard Detaille: succession de madame Valtesse de La Bigne, [s.n.][s.d.].
 Chalon, Jean. *Liane de Pougy: courtisane, princesse et sainte*. Paris : Flammarion, 1994.
 Corbin, Alain, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello (dir.). *Histoire de la virilité*. Paris : Seuil, 2011.
 Counter, Andrew J. *Inheritance in Nineteenth-Century French Culture: Wealth, Knowledge and the Family*. Oxford : Legenda, 2010.
 Daumard, Adeline. *Les Fortunes françaises au XIXe siècle*. Paris: Mouton, 1973.

- Defrénois, Anselme. *Traité et formulaire en regard des testaments authentiques, mystiques et olographes, et des legs*. Paris : Répertoire général pratique du notariat, 1889 (1872).
- Foucault, Michel. *Dits et écrits*. Paris : Gallimard, 1994.
- Grojnowski, Daniel et Mireille, Dottin-Orsini. « La prostitution dans la presse parisienne à la fin du XIXe siècle », *Médias* 19 69 (2013), www.medias19.org/index.php?id=13387. Consulté le 29 mars 2019.
- Hewitt, Catherine. *The Mistress of Paris: the 19th-Century Courtesan Who Built an Empire on a Secret*. London : Icon Books, 2015.
- Houbre, Gabrielle, éd. *Le Livre des courtisanes*. Paris : Tallandier, 2006.
- Inventaire général du patrimoine culturel d'Ile-de-France. Réf. Mérimée IA00051459.
- Jollivet, Gaston. *Souvenirs de la vie de plaisir sous le second Empire*. Paris : Tallandier, 1927.
- La Bigne, Yolaine de. *Valtesse de La Bigne ou le pouvoir de la volupté*. Paris : Perrin, 1999.
- Larousse, Pierre. « Amitié ». *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*. Paris : Dictionnaire universel, 1866–1877.
- Nye, Robert A. *Masculinity and Male Codes of Honor in Modern France*. New York : Oxford University Press, 1993.
- Pottier, André. *Des droits de succession des enfants naturels*. Paris : Rousseau, 1895.
- Pougy, Liane de. *Mes Cahiers bleus*. Paris : Plon, 1977.
- Rey, Alain, dir. « Amitié ». *Dictionnaire historique de langue française*. Paris : Le Robert, 1998.
- Robichon, François. *Édouard Detaille, un siècle de gloire militaire*. Paris : Giovanangeli, 2007.
- Tabet, Paola. « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant compensation ». *La Grande Arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Paris : L'Harmattan, 2004.
- Vincent-Buffault, Anne. *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIIIe et XIXe siècles*. Paris : Seuil, 1995.
- Zarka, Yves Charles. « Foucault et l'idée d'une histoire de la subjectivité : le moment moderne », *Archives de Philosophie* 65 (2002) : 255–267.